

**PROCES-VERBAL – SEANCE PUBLIQUE CONSEIL
MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Absent : Isabelle Mollon donne procuration à Maryline Verne,

1. APPROBATION DU PV DU 26 JUILLET 2017

Le Conseil approuve à l'unanimité ce procès-verbal.

2. PERSONNEL COMMUNAL

Maryline Verne explique qu'un contrat aidé pour l'école n'est plus financé par l'Etat ; cette information ayant été transmise tardivement, ce contrat n'a pu être dénoncé et restait nécessaire pour le bon fonctionnement de l'école. L'autre contrat aidé reste financé en partie.

Un courrier sera adressé aux parents afin qu'ils connaissent cette situation.

Les membres du Conseil Municipal regrettent amèrement à l'unanimité la position ambiguë de l'Etat.

3. REVISION DU LOYER- BAIL DE LOCATION « CHEZ CELINE »

Chantal Pontdevy-Magaud informe le Conseil que le loyer mensuel passe de 80 € à 80.78 € au 1^{er} juillet 2017.

4. ADMISSION EN NON VALEUR

La collectivité a reçu un état du Trésor Public concernant des admissions en non valeur sur les budgets communal et assainissement (montants ne pouvant être recouverts).

- Budget communal : pour l'exercice 2015 59.74 €, pour l'exercice 2016 22.82 €.
- Budget assainissement : pour l'exercice 2015 227.75 €, pour l'exercice 2016 220.59 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces admissions en non valeur aux comptes 6541 des 2 budgets concernés.

**5. SOLIDARITE AVEC LES VICTIMES DE L'OURAGAN IRMA SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE**

Suite au passage de l'ouragan « Irma » aux Antilles, les élus, après discussion, décident d'attribuer 100 € à l'association des maires de la Martinique et 100 € à l'association des maires de la Guadeloupe pour la reconstruction des équipements publics à la charge des collectivités locales et essentiels à la population, par 13 voix pour et 2 abstentions.

6. EXECUTION BUDGETAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2017

Jean Guy Farge présente ces exécutions pour les budgets communaux et crèche à fin septembre. Pas de remarques particulières.

7. AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE

Le nouveau taux de ce contrat à la Mutuelle Nationale Territoriale appliqué pour les agents communaux passe de 1.87% à 1.99 % au 01/01/2018. Avenant approuvé à l'unanimité par les élus.

8. FONDS DE CONCOURS CC FOREZ EST

Monsieur le Maire propose une demande de versement du solde du fonds de concours pour les travaux d'investissement 2017.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

9. QUESTIONS DIVERSES

Chantal Pontdevy-Magaud informe le Conseil que l'état des lieux de la maison « Mathelin » a été réalisé. pour être utilisée par l'école. Elle a travaillé avec Oxyria pour la modification simplifiée du PLU.

Isabelle Couturier a constaté qu'un camion de ramassage des emballages ne met pas de filet et qu'il essaime son contenu dans la nature, un courrier sera adressé à la communauté de communes Forez-Est.

Guy Berchoux informe le Conseil que le débroussaillage des chemins et le nettoyage près des bouches incendie se feront rapidement.

Sandrine Laffay demande si, suite à l'élection au mandat de sénateur de J.Claude TISSOT le 24 septembre 2017, il y aura un changement dans le Conseil Municipal. Celui-ci lui répond qu'il démissionnera de son poste de maire (il restera conseiller municipal) et que l'élection du nouveau maire et des adjoints aura lieu prochainement.

Maryline Verne informe les membres de l'assemblée que le verger communal sera implanté près de l'étang et que son inauguration aura lieu le 18 novembre 2017 à 10 heures 30.

Chantale Gondras demande l'achat d'un nouveau cumulus pour la salle du temps libre. L'ossuaire du cimetière sera aménagé.

Hervé Grosbellet s'excuse pour l'oubli d'un article sur le téléthon dans « Les brèves félines ». Un film sera diffusé le 29 septembre au château. Le groupe artistique « Scène pour tous » se produira le 14 octobre au foyer la Roche Félines. Le 15 octobre, la MAPA Chantepierre organise un après-midi jeux.

Jean-François Mathelin informe les élus que les travaux de la 2X2 voies suivent leur cours. Le raccordement nord aura lieu en mars 2018 et son ouverture en juillet 2018.

Il a assisté à une réunion pour le syndicat des eaux du Gantet. Le barrage d'Echancier sera aménagé, le maillage au-delà de la 2X2 voies sera réalisé. Le coût du renforcement de la canalisation entre St Just la Pendue et St Marcel de Féline s'élève à 150 000 €.

Il souhaite l'aide de la commune pour le Téléthon du 1^{er} décembre, comme les années précédentes.

Bernard Bissuel informe le Conseil municipal qu'il a participé à une réunion au Syndicat du Barrage de Villerest.

Après avoir recensé l'ensemble des routes et chemins de Saint Marcel avec Jean François Mathelin, l'ensemble des habitations situées dans la campagne ont été recensées (celles du village étant déjà faites).

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une journée pour le tri des déchets est programmée à Roche la Molière avec visite des installations.

Le sou des écoles a élu un nouveau bureau, Mme Nelly Chaize est présidente.

Il souhaite que le stationnement rue des Lunières soit réglementé.

Le recensement de la population aura lieu en début d'année 2018.

La demande budgétaire pour l'attribution des amendes de Police a été refusée. Un accord du Conseil Départemental a été reçu pour la réalisation d'un vestiaire pour les employés municipaux.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 16 octobre 2017 à 20 heures.

**Le Maire,
Jean-Claude TISSOT**